

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2020

Affaire n°20-062

Approbation de la cession d'un terrain à Pierrelaye (95) au profit d'un particulier

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4413-2 et R.4413-1 à R.4413-16 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2211-1 et L.2221-1 ;

VU l'avis de la DNID du 12 février 2020 ;

VU le rapport présenté par la Présidente du Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré :

Article 1 : APPROUVE la cession de la parcelle régionale cadastrée AM n°357 à Pierrelaye (95), d'une superficie de 925 m² au prix de 14.800 €, au profit de Monsieur Aubert.

Article 2 : HABILITE la Présidente du Conseil d'administration à signer les documents et actes afférents à cette cession.

Article 3 : DIT que les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de l'Agence des espaces verts.

Nombre de présents.....	: 11
Nombre de mandats	: 2
Nombre de votants	: 13
Votes POUR	: 13
Votes CONTRE	: 0
Abstentions	: 0
Ne prend pas part au vote.....	: 0